

CTEA



Lettre Patrimoniale

Actualité Financière p.2

- Où en sommes-nous dans le cycle d'inflation et de baisse des taux ?
- Le retour des rendements obligataires attractifs.

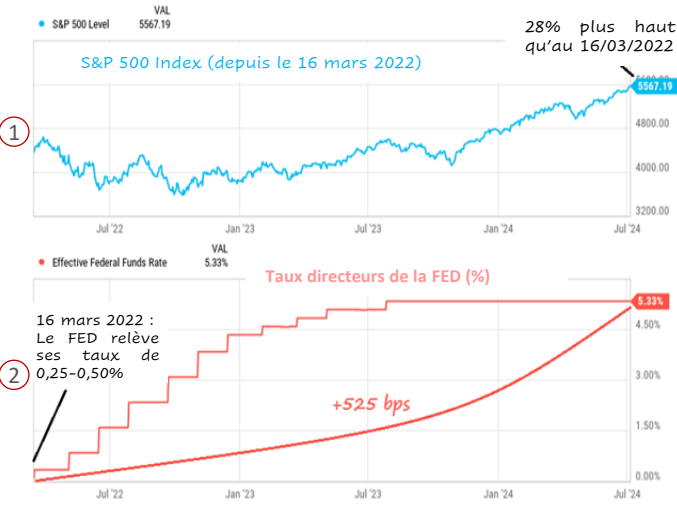
Actualité Patrimoniale p.3

- Le dossier : rédiger un testament olographe
- Le focus : impôt sur le revenu – le calendrier des remboursements
- La brève : taxe foncière et vente d'un bien immobilier

Seizième édition – Juillet 2024



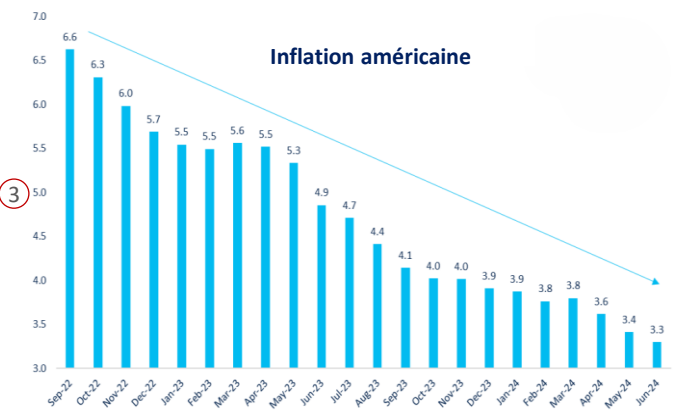
Où en sommes-nous dans le cycle d'inflation et de baisse des taux ?



L'économie mondiale explose à la suite de la maîtrise de la crise sanitaire. Elle entame un **cycle de croissance** extrêmement fort, alimenté par une **forte demande** et des **contraintes logistiques**. Tous les secteurs sont concernés, l'économie surchauffe, les salaires montent, les prix suivent rapidement.

L'un des rôles des Banques Centrales est de notamment **maîtriser le niveau d'inflation**. En constatant sa hausse excessive, les banquiers centraux décident d'augmenter leurs taux directeurs dans le but de la contenir, puis de la faire baisser. En suit le **cycle le plus rapide et le plus violent de hausses des taux** directeurs jamais expérimenté qui met fin à une quinzaine d'années de taux à 0 voire négatifs.

Aujourd'hui, après 11 hausses en partant de 0,25% le 16 mars 2022, les **taux de la FED sont au plus haut** (graphique 2). Dans le même temps, le **S&P500 a progressé de 28%** sur la même période (graphique 1).



Après avoir correctement manœuvré, les banquiers centraux sont en passe de gagner leur pari sans même faire entrer les économies en récession. En effet, **l'inflation a fortement baissé** (graphique 3), tend vers la cible de 2% et la croissance économique des pays concernés est toujours positive.

La **BCE a d'ailleurs commencé son cycle de baisse des taux** avec une réduction de 0,25%, ramenant ses taux directeurs à 3,75%.

-6,23%
Chute du CAC40 la semaine suivant les élections législatives.

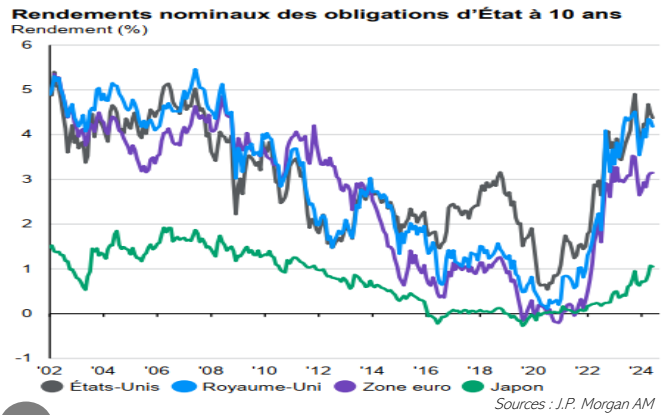
47 000
Nombre de millionnaires en plus par rapport à 2022 en France.

100 Mds €
Le marché de l'IA générative en 2028 estimé par Sopra Steria.

-21,94%
La chute du titre LVMH depuis ses plus hauts de mars 2024.

Le retour des rendements obligataires attractifs.

Des taux directeurs élevés permettent aux actifs obligataires de retrouver de l'intérêt aux yeux des investisseurs. Que ce soit les obligations d'Etats ou Corporate (entreprises) les **rémunérations offertes aujourd'hui sont particulièrement attrayantes**. En effet, les rendements nominaux des obligations d'Etats à 10 ans n'avaient plus atteint ces niveaux depuis près d'une quinzaine d'années pour les pays développés comme le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Zone Euro et le Japon. Idem pour les entreprises, dont les taux de **refinancements proposés** sur les marchés mondiaux de la dette attirent de **nombreux investisseurs**.





Le dossier : rédiger un testament olographe

Qu'est-ce qu'un testament olographe? Il s'agit d'un testament rédigé sans l'assistance d'un notaire. Ce testament doit être entièrement écrit à la main, daté et signé. A défaut, il sera considéré comme nul.

Le testament reçu par un notaire est un testament dit authentique. Il est rédigé par ce notaire en présence de deux témoins ou d'un notaire d'une étude distincte.

Le testament olographe est moins formel que le testament authentique. Cependant, les conseils d'un professionnel du droit (notaire ou avocat) sont essentiels afin qu'il soit rédigé de manière claire, sans ambiguïté et qu'il ne soit pas sujet à interprétation. De plus, pour que ce testament soit utile, il faut qu'il respecte les principes du droit civil (par exemple la réserve héréditaire : une part du patrimoine transmis est réservé aux enfants et cette part varie en fonction du nombre d'enfants).

Vous devez respecter la réserve héréditaire mais la quotité disponible peut être attribuée librement, ou bien avantager un

enfant ou encore gratifier une personne autre que vos enfants par un legs.

Le legs est nominatif et signifie que si le légataire décède avant l'auteur du testament, ce legs reviendra à la succession.

La rédaction d'un testament est un écrit technique qu'il ne faut pas négliger.

Si la rédaction d'un testament vous intéresse, nous pouvons vous assister.

Nombre d'enfants	Réserve (part réservée aux enfants)	Quotité disponible (disposition libre)
0	0	4/4
0 et marié	1/4 pour le conjoint	3/4
1	1/2 pour l'enfant	1/2
2	2/3 pour les enfants	1/3
3 et plus	3/4 pour les enfants	1/4

Le focus : Impôt sur le revenu – le calendrier des remboursements

La campagne fiscale s'est terminée le 6 juin dernier et l'Administration fiscale turbine depuis cette date pour établir les avis d'impôt 2024 sur les revenus 2023.

Vous percevrez un remboursement si votre prélèvement à la source en 2023 a été supérieur à l'impôt réel calculé cette année. Le contribuable n'a aucune démarche à réaliser, les remboursements sont automatiques :

- Ce trop-perçu sera versé le 24 ou le 31 juillet par virement pour ceux qui ont déclaré leurs revenus avant la date limite.
- Il sera versé par lettre chèque à encaisser entre le 24 juillet et le 23 août 2024 si le service des impôts n'a pas connaissance de vos coordonnées bancaires (cela signifie que vous avez déposé votre déclaration au format papier). Ce mode de paiement est aussi retenu dans l'hypothèse d'un contribuable décédé et dont l'Administration fiscale n'aurait pas d'interlocuteur privilégié parmi les héritiers.

Quand l'avis d'impôt deviendra définitif (pour le moment, il a été établi un avis de situation déclarative 2024), il sera mis à disposition sur l'espace personnel de chaque contribuable entre fin juillet et début septembre prochain

(ou envoyé directement au domicile pour ceux qui souhaitent le recevoir encore par papier).

Pour ceux qui auront la mauvaise surprise de devoir régler un solde, il sera prélevé en une seule fois le 26 septembre prochain si le montant est inférieur ou égal à 300€ ou bien en quatre mensualités s'il est supérieur à 300€ (septembre – octobre – novembre – décembre).

Enfin, pour les déclarations qui comporteraient des erreurs ou des oublis, une correction est possible du 31 juillet au 4 décembre 2024.

Cette correction ne concerne que les éléments déclaratifs et non les éléments relatifs à l'état civil et à l'adresse.

Pour toute rectification liée aux revenus générant un supplément d'impôt, une majoration de 10% sera réclamée sur l'arriéré d'impôt.

Si vous avez des interrogations sur votre avis d'impôt, le calcul, les paiements à venir, nous pouvons vous aider.



La brève : taxe foncière et vente d'un bien immobilier

En cas de vente d'un bien immobilier, le seul redevable de la taxe foncière est le propriétaire du bien au 1^{er} janvier de l'année. Dans les ventes, le notaire propose en général un prorata temporis entre le vendeur et l'acquéreur en fonction de la date de la vente définitive. Cependant, cet accord conclu via le notaire ne permet pas de contourner l'obligation légale indiquant que ce document ne modifie en rien l'obligation du paiement de la totalité de la taxe par le propriétaire du bien au 1^{er} janvier. En cas de problème, l'Administration fiscale se tournera vers le vendeur.



Toute l'équipe d'OTEA
vous souhaite
un bel été

Profitez bien des
Jeux Olympiques et
Paralympiques de
Paris 2024.



PARIS 2024



GTEA

Gestion Privée

L'équipe Gestion Privée reste à
votre disposition :
gestion.privee@otea-capital.com

Seizième édition de votre lettre patrimoniale trimestrielle

Vous souhaitez approfondir les sujets traités, faire un point plus large sur votre situation patrimoniale et/ou fiscale ou encore nous faire part d'un changement de situation personnelle, l'équipe d'OTEA Capital se tient à votre disposition.

OTEA CAPITAL
25, rue Quentin Bauchart
75008 Paris
Tel : +33 (0)9.73.87.02.73
www.otea-capital.fr